



BREVES DE LA PIEA

DECEMBRE 2023

La fin de l'année est à la porte. Il s'agit donc d'entrer dans celle qui ne s'annonce ni meilleure, ni pire, avec l'énergie que les jeunes générations nous transmettent. Pour elles, nous poursuivrons le travail entamé, avec la conviction que des avancées seront possibles. Grâce à vous, grâce aux partenaires de la PIEA. A toutes et à tous, un grand MERCI et une bonne année 2024. Le comité de la PIEA



ASSEMBLEE GENERALE DE LA PIEA DU 31 MAI 2023

- **COMITE**

Le 31 mai 2023, les membres de la PIEA se sont réunis en assemblée générale dans la magnifique salle de la Maison communale de Corgémont. Les membres du comité sortants, à savoir **Elisabeth Beck, Vincent Delémont, Sandra Roulet, Yves Desarzens, Patricia Gamma et Béatrice Sermet** ont été ré-élu·e·s pour 4 ans en 2022 (selon les statuts). L'assemblée générale a accueilli par acclamation les nouveaux membres, à savoir **Christine Schneider-Rustichelli**, qui représente le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF), **Clovis Brahier** qui a succédé à Willy Baumgartner à la tête de l'AEMO et **Laurent Knecht**, directeur du Service social régional de Tavannes et délégué de la région au Comité de planification cantonale. Les vérificateurs des comptes, **Bruno Amsler et Gilbert Ogi**, ont accepté de poursuivre leur tâche au service de la PIEA.

- **ECHANGE ENTRE LA CHEFFE DE L'OM ET LES PARTICIPANT·E·S A L'AG**

Sabina Stör, cheffe de l'Office des mineurs, était présente à l'assemblée générale. Elle a rappelé que l'OM rédigera un rapport en 2024 sur la situation du Jura bernois et Bienne francophone en ce qui concerne les prestations de protection et d'encouragement destinées aux enfants.

La question d'une grille de référence salariale a été abordée : on a demandé s'il serait envisageable que les institutions de la partie francophone du canton rémunèrent leurs collaboratrices et collaborateurs sur une base salariale commune aux cantons de l'espace BEJUNE afin que les institutions des trois cantons se trouvent dans une situation similaire. Une telle pratique permettrait peut-être de soulager le marché de l'emploi et d'éviter des départs de collaborateurs / trices dans les cantons voisins



(dont les salaires sont nettement plus élevés que dans notre région). Concernant le marché de l'emploi et les questions salariales, Sabina Stör comprend que la situation s'avère problématique mais, malheureusement, ne peut pas donner de réponse. Les bases légales, pour l'instant, ne permettent pas d'envisager un changement à court terme. Toutefois, cette question sera discutée sérieusement au sein de l'OM.

Une délégation de l'OM et le comité de la PIEA se rencontreront chaque année, suivant en cela la proposition de Sabina Stör.

- **GRAND CHASSERAL**

Le comité de la PIEA a demandé son adhésion à la communauté du Grand Chasseral. Elle a reçu une réponse favorable. L'assemblée générale approuve cette adhésion et se dit fière de faire partie de cet espace et de ce nouvel organisme.

- **DEUXIEME PARTIE : LA SANTE MENTALE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DANS LA PARTIE FRANCOPHONE DU CANTON** *Intervention du Dr Alain Kenfak*

Souhaitant apporter un éclairage au problème de la santé mentale des enfants, le comité de la PIEA a invité le Dr Alain Kenfak, directeur médical au sein du Réseau de l'Arc. Il a présenté le projet de **Modèle global de soins en pédopsychiatrie du Réseau de l'Arc**. La discussion qui a suivi l'exposé du Dr Kenfak a permis aux participants d'exprimer les besoins de la région dans le domaine de la pédopsychiatrie. Le projet se trouve dans une phase d'élaboration (voir ci-dessous).

MODELE GLOBAL DE SOINS ET DE SANTE MENTALE DESTINES AUX ENFANTS ET ADOLESCENT·E·S (RESEAU DE L'ARC)

Une plateforme de coordination psychiatrique a été créée. Elle est pilotée par le Réseau de l'Arc. Désormais un numéro de téléphone, figurant sur son site internet, permet de guider les institutions ou les familles qui se trouvent en présence d'un·e jeune en situation de crise ou de souffrance aiguë. Le comité de la PIEA est représenté par sa présidente lors des séances de la plateforme de coordination psychiatrique. Sandra Roulet, membre du comité de la PIEA, est responsable du projet au sein du Réseau de l'Arc. La dernière séance de la plateforme de coordination psychiatrique a eu lieu le 14 novembre à l'Hôpital de Moutier. On relève :

- le besoin de place d'accueil pour un placement en urgence de 72h (lors de crises) ;
- le manque de pédopsychiatres francophones dans le Jura bernois ;
- le besoin de lits pour accueillir en pédopsychiatrie des enfants de 8 à 12 ans ;
- le souhait de rapprochement avec les structures biennoises actives dans ce domaine ;
- le souhait d'intensifier la communication des travaux de la plateforme de coordination pédopsychiatrique ;
- la proposition d'effectuer une réflexion au niveau BEJUNE afin de regrouper les forces et de répondre aux besoins de l'arc jurassien.

COMITE DE PLANIFICATION CANTONALE (STRATEGIE CANTONALE DE PLANIFICATION DES PRESTATIONS D'ENCOURAGEMENT DESTINEES AUX MINEURS)

- **RAPPORT 2024 DE L'OM CONCERNANT LE JURA BERNOIS ET BIENNE FRANCOPHONE**

La PIEA avait demandé à l'OM de prêter attention, dans le rapport qu'elle établira en 2024 concernant la partie francophone et bilingue du canton, à quelques « points de vigilance » :



- Les places d'accueil pour les enfants et adolescents présentant des troubles de comportement très graves (mettant en danger les autres résident-e-s d'une institution) sont-elles suffisantes ?
- Dans le domaine du handicap, les prestations répondant aux besoins de la partie francophone du canton (Jura bernois et Bienne) et plus particulièrement les places d'accueil pour les enfants et adolescents présentant des troubles de comportement très graves (mettant en danger les autres résident-e-s d'une institution) sont-elles suffisantes ?
- A Bienne, l'offre de prestations ambulatoires et de places d'accueil pour les francophones respectant la langue de l'enfant et de sa famille est-elle suffisante ?
- Dans le Jura bernois, les prestations ambulatoires destinées à la population francophone sont-elles suffisantes et couvrent-elles les besoins ?
- Les prestations (ambulatoires) destinées aux jeunes quittant une institution (Care Leavers) existent-elles et sont-elles suffisantes dans la partie francophone du canton ?
- Combien d'enfants et de jeunes francophones, dont les représentant-e-s légaux / légales sont domicilié-e-s dans le canton de Berne, ont dû être placé-e-s dans des institutions hors du canton de Berne ces dernières années (hors années COVID)? Versus, combien d'enfants en provenance d'autres cantons ont-ils été placés dans des institutions du canton de Berne ?
- Les outils statistiques de l'OM permettent-ils dorénavant de distinguer, dans la statistique, les enfants (et leurs représentants légaux) francophones des alémaniques, notamment dans la partie bilingue du canton ?

Or, il s'avère que l'OM envisage de « standardiser » le canevas des rapports de l'OM afin de permettre une comparaison entre régions. Or, un tel processus risque de mettre en péril l'attention particulière qu'il faut accorder à la partie francophone et bilingue du canton de Berne. Il est indispensable que les informations et les chiffres recueillis dans la partie francophone et bilingue le soient par langue. Le CAF se propose donc de rédiger une lettre à l'intention de l'OM afin de clarifier cette question. Il demandera que les relevés soient faits par langue dans la partie bilingue (et francophone) du canton. Une copie de la lettre sera adressée au CJB et à la PIEA. La PIEA suit cette question de près.

- **ARTICLE 20 DE LA LPEP**

*« Les subventions en faveur de projets selon l'article 20 LPEP servent à développer la qualité des prestations existantes ou à concevoir et mettre en œuvre de nouvelles prestations. S'il est constaté que l'offre existante ne répond pas suffisamment aux besoins en prestations d'encouragement et de protection, il s'agit d'identifier les lacunes dans le cadre de la planification de l'offre et de les combler au moyen de prestations appropriées. Les prestataires qui souhaitent un soutien pour leur projet peuvent soumettre une demande à l'OM au moyen du formulaire ad hoc. Les subventions en faveur de projets donnent lieu à un examen puis sont accordées ou non par l'organe cantonal compétent. Les demandes sont examinées deux fois par an (à fin mai et à fin novembre). Le dossier complet relatif à une demande doit parvenir par courriel à l'OM au minimum **quatre mois** avant la date de la décision si l'on veut s'assurer que la demande soit traitée au moment souhaité. » (<https://www.kja.dij.be.ch/fr/start/foerderung-schutzleistungen/das-kfsg.html>)*

Projets soutenus grâce à l'article 20 :

- Un projet d'accueil en milieu fermé destinés aux enfants souffrant de troubles psychiatriques sera mis en place par l'UPD (Universitäre Psychiatrische Dienste Bern) à Berne, en allemand, cela dès le 1^{er} janvier 2024. Il n'est pas exclu que, plus tard, de telles prestations soient offertes aux francophones.
- La Fondation Passagio a déposé une demande pour l'introduction d'un concept d'accueil de mineurs en situation de dépendance, concept adapté à leur situation, tout en étant fondé sur les règles et les jugements pénaux.

- **ANALYSE DE LA SITUATION DANS LE DOMAINE DU HANDICAP AVEC LA COLLABORATION AVEC L'ASSURANCE INVALIDITE (AI)**



Un rapport d'analyse de la situation des personnes souffrant de handicap sera publié au printemps 2024. 30% des personnes ou institutions interrogées par les autorités ont répondu au questionnaire. L'étude révèle qu'un nombre important d'enfants souffrant d'un handicap vivent à domicile, voire dans une famille d'accueil. Le maintien de l'enfant ou du jeune dans la famille est privilégié par beaucoup. Mais le soutien des familles, parents et proches aidants est trop faible, voire inexistant. Les aides proviennent la plupart du temps de proches qui agissent bénévolement ! Alter Ecole signale aussi de très grosses difficultés liées à l'accueil d'enfants et de jeunes souffrant de troubles profonds, voire massifs. A la suite de la publication du rapport, l'OM veillera à prendre des mesures qui répondront aux besoins, cela par région.

Dans la lettre que le CAF adressera à l'OM concernant les relevés ou enquêtes faites dans le canton en lien avec la langue (en vue du rapport 2024), il demandera à l'OM si l'analyse de la situation dans le domaine du handicap a été effectuée selon les régions et selon la langue de la région. La PIEA suivra la situation de près.

Au demeurant, le comité de la PIEA a soutenu **Alter Ecole** dans ses démarches auprès des autorités cantonales afin que le projet de rénovation et d'agrandissement de ses locaux puisse aboutir dans des délais permettant de répondre aux besoins de l'institution et, qui plus est, de la région.

Le comité de la PIEA remercie Laurent Knecht, délégué de la partie francophone du canton au Comité de planification cantonale, pour son engagement en faveur de la région.

CARE LEAVERS

La partie francophone du canton ne dispose, pour l'instant, que de peu d'institutions (résidentielles ou ambulatoires) offrant des prestations de suivi ou d'accompagnement des jeunes adultes ayant quitté une institution ou un foyer (care leavers). A Bienne, la Maison du Midi offre 8 places d'accueil pour des jeunes qui ont terminé la scolarité obligatoire. Les bénéficiaires sont en majorité francophones. Les structures ambulatoires telles que Via Altra sont privées (au contraire de l'AEMO) et alémaniques. Dans le Jura bernois, l'AEMO offre de telles prestations.

Le comité de la PIEA a chargé le délégué de la région au sein du Comité de planification régionale de proposer à l'OM que la PIEA mette un groupe de travail sur pied pour le lancement d'un projet qui serait important pour la région. L'OM s'est déclaré très préoccupé par le suivi de jeunes adultes qui entrent dans la vie active après avoir séjourné en institution. La PIEA, par son comité et d'entente avec l'OM, préparera un projet destiné à la partie francophone du canton. Il est en relation avec l'association Care Leaving et espère pouvoir recourir à ses conseils.

Un relevé des besoins de la partie francophone du canton est effectué auprès des services sociaux de la région.

MERCI GUY

Guy Lévi s'en est allé le 27 octobre dernier. C'est avec une profonde tristesse que le comité de la *Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone* (PIEA) a appris son décès. Ancien président du Conseil de fondation de la Grande Maison de Corgémont et membre du comité de la PIEA, il a marqué l'histoire de la jeune PIEA de son empreinte, faite à la fois de modestie, d'humanité et de conviction, de générosité et d'écoute.

Soucieux de maintenir toujours un dialogue constructif (un mot qu'il utilisait lors de chacune de nos séances) et respectueux de ses interlocutrices et interlocuteurs, Guy exprimait, reprenait, complétait avec clarté les soucis qui égrenaient nos débats, sans se départir de cette empathie qui permettait à chacune et à chacun de se sentir tout à fait à l'aise avec son propos. Artisan du « Regard francophone » au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture, dont il a été le secrétaire général



adjoint, il envisageait d'introduire un tel regard auprès des autres directions cantonales avec la conviction que nous lui connaissons. Il rédigeait les courriers et autres rapports, proposait les synthèses de nos débats et endossait le rôle d'ambassadeur de la PIEA auprès des autorités cantonales ou municipales. L'association de la PIEA et son comité lui en sont restés profondément reconnaissants. Le comité tient à exprimer à son épouse, à ses enfants et petits-enfants, sa très sincère émotion et sa profonde compassion. Merci Guy...

ET ENCORE...

Le comité tient à remercier également toutes les personnes qui ont soutenu ses travaux durant les mois écoulés. Il souhaite exprimer sa sincère gratitude au Conseil du Jura bernois (CJB), au Conseil des affaires francophones de l'arrondissement bilingue de Bienne (CAF), aux autorités cantonales (l'OM, l'OACOT, l'OIAS) ainsi que ses partenaires, tels que SOCIALBERN pour leur soutien et toute l'attention portée aux demandes de la PIEA.

Le comité de la PIEA adresse également un chaleureux merci à Pascal Gerber qui a quitté ses rangs en été 2023 après avoir démissionné de la direction de l'Etoile du Ried. Pascal a su, durant plusieurs années, établir un lien très utile à la PIEA entre la partie alémanique et la partie francophone du canton. Il l'a généreusement fait bénéficier de son expérience de la gestion d'une institution bilingue.

Le comité de la PIEA adresse ses vœux les meilleurs à toutes les collaboratrices et collaborateurs des institutions, à leurs directrices et directeurs, aux familles qui accompagnent des enfants ou des adolescent-e-s ainsi qu'aux enfants, aux adolescentes et aux adolescents qui cherchent leur chemin dans un monde bien chahuté !

DATE À RETENIR !

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la prochaine assemblée générale de la PIEA aura lieu le

15 mai 2024 à 14h00.

Veillez retenir cette date. L'ordre du jour et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.



OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE SECRETAIRE D'ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF

Le comité de l'association de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA) cherche à repourvoir le poste de secrétaire de l'association.

INFOS SUR L'EMPLOI

- **Taux d'activité** : 30 à 35 heures par année.
- **Type de contrat** : mandat rémunéré.
- **Lieu de travail** : à domicile.

MISSION

Au sein d'une petite équipe, vous aurez pour principale mission

- de préparer (en participant aux séances du Bureau) les séances du comité et de l'AG et d'en rédiger les procès-verbaux,
- d'effectuer des tâches administratives telles que l'envoi par courriels des invitations ou autres documents aux membres de la PIEA et de son comité, la gestion du fichier des membres et la réservation de salles.

PROFIL

- maîtrise des outils informatiques (une expérience professionnelle est souhaitée) ;
- intérêt pour les questions relevant du domaine socio-éducatif et aisance relationnelle ;
- capacité rédactionnelle et bonne organisation pratique ;
- aptitude à travailler de manière autonome tout en collaborant activement avec les membres du comité de la PIEA.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} juillet 2024 ou à convenir.

DELAI DE CANDIDATURE : 30 janvier 2024

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae) à l'adresse suivante : Béatrice Sermet, rue du Stand 115, 2502 Bienne beatrice.sermet@bluewin.ch.



...à toutes et à tous ! Nous nous réjouissons de vous revoir !